

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

Présents :		Absents :	
Catherine Boire	Parent	Julie Milliard	Parent
Annie-Claude Dépelteau	Parent	Eric Delbaere	Parent
Louise Lapiere	Parent	Guylaine Corriveau	Personnel de soutien
Benoit Martineau	Parent		
Kathy Poulin	Parent		
Sarah Rodrigue	Parent		
Stéphanie Carrier	Enseignante		
Sabrina Duranleau	Enseignante		
Anne Gaudreau	Enseignante		
Maxime Langlois	Enseignant		
Caroline Leclerc	Enseignante		
Vicky Perron	Enseignante		
Patrice Roy	Personnel professionnel		
Sophie Camille	Communauté		
Yves Provencher	Communauté		
Marie Vallières	Élève		
Emma-Lily Morin	Élève		
Hélène Deslandes	Directrice		
Invitées :			
France Duval	Resp. Voyages Culturels		
Isabelle L'Heureux	Directrice adjointe		

1. Ouverture de la réunion

Mme Catherine Boire ouvre la séance à 18 h 32 et constate le quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Catherine Boire présente l'ordre du jour. Elle y souligne les changements suivants :

- Ajout du point de suivi *Lettre informatique et visite de M. Roberge*, qui sera inséré au point 5.1
- Le point 5.1 – *Lettre au gouvernement concernant la centralisation* devient le point 5.2.
- Le point 5.2 – *Inscriptions* devient le point 5.3.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

Il est proposé par Mme Louise Lapierre, appuyé par Mme Vicky Perron, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Nomination d'un secrétaire de rencontre

Il est proposé par Mme Sabrina Duranleau, appuyé par Mme Catherine Boire, et résolu :

QUE Mme Sabrina Duranleau agisse à titre de secrétaire pour la présente réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 février 2025

Mme Catherine Boire demande s'il y a des modifications à faire au procès-verbal de la rencontre du 3 février. Aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par Mme Louise Lapierre, appuyé par Mme Anne Gaudreau, et résolu :

QUE le procès-verbal du 3 février 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivi au procès-verbal du 3 février 2025

5.1. Lettre informatique et visite de M. Jean-Sébastien Roberge (suivi du point 5.1)

M. Maxime Langlois soulève la question à savoir si nous sommes satisfaits des réponses que M. Jean-Sébastien Roberge a apportées lors de la dernière rencontre. Comme 300 ordinateurs sont appelés à être retirés d'ici 2029-2030, M. Langlois se demande si un plan est prévu pour le remplacement graduel des ordinateurs.

Mme Isabelle l'Heureux mentionne que le comité devra se pencher sur plusieurs aspects, comme le choix entre des PC ou des Chromebook et la régularisation des achats (nombre de machines à changer) chaque année. Il faudra aussi réfléchir aux sommes d'argent que

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

l'école est prête à assumer à même son budget pour les dépenses qui excéderont les budgets alloués par le centre de services scolaire (CSS).

Mme Hélène Deslandes précise que toutes les décisions importantes seront prises d'ici mai 2025 de façon à faire les achats nécessaires et à préparer le tout pour la prochaine année scolaire.

5.2. Lettre au gouvernement concernant la centralisation (suivi du point 6)

Mme Isabelle l'Heureux revient sur le fait que le comité devra d'abord identifier quels sont les principaux besoins en matière informatique et établir ce que nous qualifions « d'urgences », car ce ne sont pas exactement les mêmes que celles établies par le CSS. Il faudra aussi clarifier la tâche des techniciens puisque, comme certaines mesures ont déjà été mises en place (chariots de département, ordinateurs remplacés, etc.), les tâches attribuées en début d'année ont été modifiées. Le comité devra également réfléchir à la manière dont les agents DPN pourraient contribuer à la gestion de ces urgences.

Mmes Caroline Leclerc et Vicky Perron reviennent sur la lettre proposée par M. David Hinse lors de la dernière rencontre. Mme Vicky Perron demande si la mesure 15087 peut être demandée pour des ressources financières pour la gestion des « urgences terrains » (TBI qui ne s'ouvrent pas, ordinateurs d'élèves qui ne s'ouvrent pas, etc.).

Mme Sarah Rodrigue demande à Isabelle L'Heureux si le comité informatique se penchera également sur la demande faite par M. David Hinse concernant la volonté de collaborer à une lettre au gouvernement concernant les effets néfastes de la centralisation, autant sur la question de l'informatique que sur l'organisation scolaire.

Mme L'Heureux répond que le comité se penchera effectivement sur la lettre, mais que certains enjeux doivent d'abord être contre-vérifiés ou validés afin d'avoir les bonnes informations en main pour la rédaction de la lettre.

Le comité doit se rencontrer le 31 mars. Mme Caroline Leclerc demande qu'une ébauche de lettre soit remise aux membres du comité avant la rencontre.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

5.3. Inscriptions (suivi des points 5.3 et 12)

Mme Hélène Deslandes nous informe qu'une seule technicienne en organisation scolaire était disponible pour préparer la période d'inscriptions, pour l'ensemble du centre de services. Toutefois, depuis la mi-février, une deuxième personne a été embauchée.

Mme Deslandes sollicite les parents présents afin qu'ils donnent leurs commentaires. Dans l'ensemble, le processus a été simplifié, mais il y avait quand même quelques irrégularités. Entre autres, les élèves cochant le secteur fédéré n'avaient plus la possibilité d'aller cocher un 2e et un 3e choix du côté des concentrations. Il y avait aussi des informations qui se superposaient rendant la lecture difficile. On demande aussi à clarifier les codes de mathématique et de sciences en lien avec les options enrichies (vs régulières).

Mme Deslandes nous informe qu'il ne reste qu'une soixantaine d'inscriptions à recevoir.

5.4. Suivi concernant l'utilisation du cellulaire à l'école (suivi du point 7.3)

Compte tenu du temps qu'il reste à la présente année scolaire et de la disponibilité des ressources, Mme Deslandes explique que la démarche sera reportée en septembre 2025 afin de s'assurer qu'elle soit faite correctement.

M. Yves Provencher partagera tout de même les informations récoltées jusqu'à maintenant. D'ailleurs, voici le lien proposé par M. Provencher.

Enregistrement du webinaire avec Félix Berrigan parlant de la sédentarité et du temps d'écran.

https://drive.google.com/file/d/1m_0pGz5lpd1oFLpyOSaEquxtKOo4WZJd/view

Vous pouvez écouter mes questions et réponses par rapport à l'interdiction de cellulaire à partir de 48:10. En résumé, il propose d'impliquer les jeunes dans les stratégies d'interdictions et de partir d'une problématique précise observée (comme le climat d'apprentissage en classe), mais il n'y a pas nécessairement d'impact négatif de ne pas les impliquer. Il se demande aussi si le fait d'interdire les écrans à l'école crée un effet de compensation des écrans en dehors de l'école (donc avec les parents).

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

5.5. Suivi concernant le projet éducatif - publication

Mme Hélène Deslandes précise que le projet éducatif se retrouve désormais sur le site web de l'école. Toutefois, les annexes n'ont pas encore été déposées. Mme Éliane Ouellet procédera à l'ajout dans les prochains jours.

Mme Catherine Boire nous rappelle le souhait du conseil de produire une version simplifiée du projet éducatif. Mme Hélène Deslandes répond que le projet de document synthèse est toujours sur la table, et que l'objectif est de le produire d'ici la fin de l'année scolaire.

Mme Deslandes précise que le seul le document synthèse fera l'objet d'un envoi massif aux parents lorsqu'il sera disponible.

6. Questions du public

Aucune question du public

7. Voyage culturel 2026-2027 pour approbation (invitée : Mme France Duval)

Mme France Duval présente les voyages culturels organisés en collaboration avec l'agence EF Education First. Elle nous raconte comment les voyages ont commencé à notre école et les raisons pour lesquelles ces voyages sont devenus démocratiques et très populaires au fil des ans.

Elle nous partage des témoignages de plusieurs élèves qui ont participé au dernier voyage, et invite le conseil à sauver les voyages culturels de l'école.

Mme Annie-Claude Dépelteau précise que le conseil n'a jamais remis en question les voyages culturels. Elle explique que le conseil se questionnait plutôt à savoir si un exercice comparatif de soumissions avec d'autres fournisseurs ne serait pas de mise pour vérifier si nous avons un bon prix, compte tenu de l'augmentation importante des prix au courant des dernières années.

Mme Duval nous détaille les bénéfices de l'offre de service de l'agence EF et explique également les avantages qui découlent de notre partenariat de longue date avec eux. Elle explique qu'elle souhaite ainsi poursuivre sa collaboration avec l'agence EF et demande que le conseil approuve le prochain voyage culturel.

Le voyage prévu en mars 2027 sera l'Espagne et le Portugal. Le prix est de 4254\$.

Plusieurs questions sont soulevées.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

Mme Catherine Boire demande à quand remontent les derniers comparatifs avec les autres agences. Mme France Duval répond que les derniers comparatifs ont été faits à l'époque de M. Martin Riendeau (2020).

Mme Annie-Claude Dépelteau demande s'il existe une réglementation qui nous obligerait à comparer différentes options afin de s'assurer que nous prenons la meilleure décision dans l'intérêt des jeunes et des parents.

Mme Hélène Deslandes explique que, comme il ne s'agit pas de frais engagés par l'école, il n'y a pas d'obligation de faire un appel d'offres, malgré la hauteur du contrat accordé à l'agence EF. Elle mentionne qu'elle attend toutefois une réponse du CSS quant à l'obligation morale de faire ces comparaisons avant d'offrir le service aux parents. Toutefois, elle nous confirme déjà que, comme il ne s'agit pas d'un frais obligatoire, nous ne serions pas tenus de choisir le soumissionnaire le plus bas advenant la réception de plusieurs soumissions.

M. Patrice Roy demande combien d'élèves se sont inscrits au voyage en France en 2026 (4 700 \$). France Duval nous confirme que 47 élèves se sont inscrits à l'heure actuelle. À titre comparatif, environ 120 élèves ont participé au voyage en Grèce en mars 2025.

Mme France Duval nous indique que, si le conseil prend la décision de ne pas approuver le voyage proposé en 2027 et de demander des soumissions de plusieurs firmes aux fins de comparaison, elle se retirera en tant que responsable. Elle demande au conseil de prendre une décision le plus rapidement possible, car des délais importants pourraient mettre en danger certaines campagnes de financement et pénaliser les élèves, puisqu'ils auront moins de temps pour financer leur voyage. Elle mentionne également que certains fournisseurs pour les campagnes de financement remettent en question leur participation en raison du peu d'élèves qui participent au voyage en France en 2026.

Mme Sarah Rodrigue demande qui s'occuperait de solliciter les différentes soumissions. Elle soulève aussi que plusieurs difficultés sont survenues dans le suivi des paiements des élèves.

Mme Hélène Deslandes répond que ce sera la responsabilité du CSS de demander les soumissions, compte tenu de la hauteur des soumissions.

Pour le suivi des paiements, Mme France Duval précise que les difficultés résultent du fait que les parents ne respectent pas toujours la méthode de paiement choisie au départ. Au moment de l'inscription, les parents doivent décider s'ils feront les paiements directement chez EF ou s'ils feront les paiements aux Voyages Culturels. Ceux ayant eu des problèmes sont ceux qui ont fait des paiements des deux côtés.

Mme Sarah Rodrigue demande aussi à Mme Duval de vérifier certains dossiers puisqu'elle a des échos de parents qui se sentent lésés par rapport au montant total payé.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

Mme Annie-Claude Dépelteau mentionne qu'il serait important que le conseil ait en main la réponse quant à l'obligation morale de faire des comparatifs avant d'aller de l'avant avec l'approbation.

Il est proposé par Mme Annie-Claude Dépelteau, appuyé par Mme Catherine Boire, et résolu :
QUE l'approbation du voyage proposé pour l'année 2027 sera reportée à la prochaine rencontre (7 avril 2025).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Hélène Deslandes précise que les intentions du conseil ne sont pas d'abolir les Voyages Culturels, mais bien de régulariser le processus.

M. Benoît Martineau demande à Mme France Duval si l'option de modifier le contenu proposé des voyages de façon à respecter un montant maximal qui pourrait être établi par l'école.

Mme France Duval répond qu'elle serait en mesure de faire des choix différents d'itinéraires afin de réduire les coûts associés au transport. Elle précise également qu'elle fera augmenter le ratio accompagnateurs/élèves pour les prochains voyages.

Mme France Duval quitte la rencontre.

Mme Hélène Deslandes souligne que, si Mme France Duval se désiste comme responsable, il faudra alors trouver un ou des nouveaux responsables et cette recherche pourrait faire en sorte qu'il y ait une année ou deux sans voyage. Mme Deslandes précise également que certains coûts supplémentaires sont à prévoir dans les prochaines éditions en lien avec la reconnaissance de tâches des enseignants qui participent.

8. Code de vie

8.1. Présentation des formulaires de consultation des parents et élèves

Mme Hélène Deslandes nous présente la lettre d'introduction ainsi que les questions qui ont été choisies pour la consultation.

M. Maxime Langlois nous fait remarquer que les questions 3 et 4 se ressemblent beaucoup. Il propose de modifier la question 4 afin que cette dernière soit plus ouverte en demandant simplement aux gens s'ils ont d'autres commentaires à émettre.

Mme Caroline Leclerc demande aussi que cette question ne soit pas considérée comme « obligatoire » au moment de transmettre le formulaire.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

M. Yves Provencher propose également de modifier la question 3 (Quelles seraient, selon vous, les conditions gagnantes afin de réussir la transition vers le demi-uniforme ?) en remplaçant le « selon » par « pour ».

Quant à la lettre d'introduction, les représentantes des élèves souhaitent apporter la précision à savoir que l'opinion des élèves est partagée plutôt que favorable, puisque le conseil des élèves est favorable, mais les élèves semblent en défaveur. Toutefois, elles ne sont pas en mesure de dire si l'échantillon sondé est représentatif de l'ensemble de la population étudiante.

Le conseil insiste aussi pour que ce soit clairement mentionné que nous sommes en consultation seulement et qu'une décision finale sera prise à la suite de toutes les consultations. Il est également demandé d'inviter les parents à discuter du projet de demi-uniforme avec leurs enfants. Le conseil demande à ce qu'il soit indiqué dans la lettre que l'implantation du demi-uniforme est prévue pour l'année 2026-2027.

8.2. Prochaines étapes

Mme Hélène Deslandes précise que nous sommes tard dans l'année scolaire pour lancer un processus d'appel d'offres. Nous profiterons plutôt de cette fin d'année pour poursuivre les discussions.

Mme Deslandes propose donc l'échéancier suivant :

- 7 avril 2025 : Adoption par le conseil d'établissement de la lettre qui sera envoyée aux parents.
- 6 mai 2025 : Vote final des enseignants lors de l'assemblée générale, après qu'ils aient pris connaissance des résultats de la consultation.
- 17 juin 2025 : Vote final du conseil d'établissement.

À la suite de ces votes, une mise en place progressive serait envisagée pour l'année scolaire 2025-2026 et la mise en place officielle du demi-uniforme serait pour l'année 2026-2027.

9. Budget révisé 2024-2025 - Surveillance

Mme Hélène Deslandes présente le budget révisé lié à la surveillance des élèves, budget pris à partir du budget de l'école. Toutefois, Mme Deslandes constate qu'il y a une coquille dans le document présenté, puisqu'il faudra retirer la ligne du surveillant payé par le CSS.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

Mme Deslandes nous informe aussi qu'elle est en discussion avec le CSS afin que ces derniers financent un 2e surveillant pour l'école. Une réponse devrait être rendue avant la fin de la présente année. Des choix difficiles devront être envisagés si le centre refuse cette demande.

Mme Deslandes constate aussi qu'il manque un montant dans la colonne « parents », mais ce montant ne créera pas de déficit, puisqu'il y a une petite marge de manœuvre dans le montant total de 80 000\$ provenant des frais de surveillance par élève.

En résumé, c'est donc un budget de 255 000\$ qui est consacré à la surveillance, soit 200 000\$ provenant du budget école et un peu plus de 55 000\$ provenant des frais payés par les parents.

M. Yves Provencher propose de voir si l'unité mobile qui visite le coin fumeurs à l'occasion pourrait bonifier son implication et assurer une plus grande présence à cet endroit.

10. Amendement grille-matières P15 - adoption

Mme Hélène Deslandes a reçu une demande du ministère afin que les codes de cours soient régularisés. La problématique résultait du fait que certains élèves (une minorité) arrivaient trop jeunes à la diplomation, puisque les cours optionnels étaient tous des cours offrant des unités de 4e secondaire.

Dorénavant, les élèves provenant de 2e secondaire qui arriveront en P15 recevront le cours d'arts de 3e secondaire et ceux ayant déjà fait un 3e secondaire se verront offrir le cours d'arts de 4e secondaire.

Il est proposé par M. Maxime Langlois, appuyé par Mme Stéphanie Carrier, et résolu :

QUE l'amendement proposé à la grille-matière de P15 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Sarah Rodrigue ainsi que les deux représentantes des élèves (Mlle Marie Vallières et Mlle Emma-Lily Morin) quittent la rencontre à 20h30.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

11. Projet éducatif 2023-2027 – Formation d'un comité ad hoc pour sondage aux parents sur la communication

Mme Hélène Deslandes souhaite la formation d'un comité composé de parents qui pourra se pencher sur les enjeux liés aux communications entre l'école et les parents. Elle aimerait que ce comité soit prêt pour le début mai.

Ce comité aura comme premier mandat d'élaborer un sondage afin de connaître le niveau de satisfaction des parents concernant les communications provenant de l'école et d'identifier des pistes d'améliorations.

Il est proposé par Mme Catherine Boire, appuyé par M. Maxime Langlois, et résolu :

QU'un comité composé de parents soit formé pour améliorer les communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Louise Lapierre, Mme Sarah Rodrigue (qui avait manifesté son intérêt avant son départ) ainsi que Mme Annie-Claude Dépelteau se proposent pour faire partie du comité. Les rencontres auront lieu les lundis soir.

M. Maxime Langlois suggère de regarder ce qui se fait de bien dans les autres écoles (ou centre de services).

12. Normes et modalités

12.1. Informations

Mme Hélène Deslandes présente quelques changements qui ont été apportés dans le document des Normes et modalités.

- **Abolition du cours de TS (mathématique Technico-Sciences) de 5e secondaire :** Mme Sabrina Duranleau explique les raisons qui ont mené à cette décision. Par les années passées, le cours était offert pour les mauvaises raisons. La séquence TS n'est pas une séquence intermédiaire entre les mathématiques régulières et les mathématiques avancées. C'est une séquence de mathématique avancée qui doit se poursuivre sur les deux ans pour être complète. À l'école, on se servait du cours de TS5 pour offrir une forme de passerelle pour un élève qui avait fait des mathématiques régulières en 4^e secondaire et qui avait besoin des mathématiques avancées pour son

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

admission au CÉGEP. Dorénavant, il faudra prévoir un autre moyen pour aider les élèves qui se sont trompés dans leur choix de séquence de mathématique.

- **Ajout d'un critère de sélection pour l'accès aux sciences STE 4^e secondaire (sciences avancées):** En plus du minimum exigé pour sa note de 3^e secondaire en sciences, un élève devra avoir obtenu un minimum de 70% en mathématique de 3^e secondaire pour accéder aux sciences STE de 4^e secondaire.
- **Abolition de l'option Anglais enrichi pour tout le secteur des fédérées :** Compte tenu du nombre de périodes d'anglais offertes dans ce secteur et des absences fréquentes des élèves de ce secteur, l'option enrichie ne sera plus offerte. Toutefois, l'école vise une flexibilité pédagogique de la part de ses enseignants afin d'offrir aux élèves performants le moyen de se dépasser.

12.2. Grilles descriptives

Mme Hélène Deslandes présente le changement concernant le pourcentage réservé aux examens de fin d'année de mathématiques. Les pourcentages ont été modifiés à la hausse et de manière progressive selon les années. On revient aux valeurs qui étaient en place avant la COVID.

Il est proposé par Mme Stéphanie Carrier, appuyé par Mme Caroline Leclerc, et résolu :

QUE le document des Normes et modalités soit adopté en tenant compte de ces modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Compte tenu de l'heure (20h55),

Il est proposé par Mme Catherine Boire, appuyé par Mme Caroline Leclerc, et résolu :

QUE la rencontre soit prolongée au-delà de l'heure convenue afin que l'ordre du jour soit épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

13. Fonds Initiatives

Mme Louise Lapierre informe le conseil qu'une seule demande a été reçue. Il s'agit du projet «Abeillerie ». Au nom du comité de sélection, elle recommande au conseil d'accepter la demande.

Mme Catherine Boire souligne que le projet est exactement dans l'esprit du fonds, c'est-à-dire un projet initié par les élèves et qui aura des retombées pour un grand nombre d'élèves.

Mme Caroline Leclerc, responsable du projet en question, nous explique que le lancement de l'Abeillerie se fera le 20 mars. Le projet possède un volet environnemental et entrepreneurial. L'Abeillerie est une friperie qui offrira aussi des articles promotionnels de l'école. Ce sera également un point de vente pour toutes les créations réalisées par les différents groupes de l'école. De plus, l'Abeillerie proposera un système de location de robes et d'habits pour le bal. Un catalogue numérique sera monté afin de maximiser l'espace disponible dans le local. Mme Leclerc prévoyait utiliser une partie du montant accordé (500\$) afin de compléter l'offre vestimentaire mais, puisque la friperie a déjà reçu plusieurs vêtements, Mme Vicky Perron propose de prendre ce montant et de le conserver pour le nettoyage et la réparation des robes/habits de bal. Finalement, Mme Leclerc explique qu'un système de coupons sera mis en place pour aider les élèves démunis. M. Jean-Gabriel Bolduc, travailleur social de l'école, collaborera avec l'Abeillerie dans ce dossier.

Mme Sophie Camille mentionne que le Carrefour jeunesse-emploi Memphrémagog pourrait offrir une commandite en argent l'année prochaine pour soutenir le projet.

Il est proposé par Mme Vicky Perron, appuyé par M. Maxime Langlois, et résolu :

QUE le montant de 3500\$ demandé au fonds Initiatives pour le projet Abeillerie soit accordé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

14. Approbation

14.1. Sorties éducatives

Mme Hélène Deslandes présente les activités et sorties éducatives qui doivent être approuvées par le conseil d'établissement. Les fichiers sont disponibles sur le Teams du conseil pour consultation.

Il est proposé par Mme Kathy Poulin, appuyé par M. Benoît Martineau, et résolu :

QUE les sorties éducatives soient approuvées.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

14.2. Campagne de financement et dons divers

Il n'y a aucune demande de campagne de financement ni aucun don à approuver.

15. Lab22 / Transition écologique – Informations

Mme Caroline Leclerc nous rappelle que le lancement de l'Abeillerie aura lieu le jeudi 20 mars 2025, sur l'heure du midi.

L'activité parascolaire « Agriculture urbaine » se déroule bien. La culture hydroponique est en cours.

Mme Anne Gaudreau explique que sa classe réussit à fournir une douzaine de salades au CÉPOP chaque semaine.

Mme Leclerc nous parle également du groupe de Robotique qui est présentement en train de bâtir des tours pour les semences. Ces derniers ont aussi beaucoup de travail à faire afin de produire toutes les bouteilles d'eau personnalisées (environ 140) qui ont été vendues récemment.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

16. Représentants des élèves

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

17. Représentants des membres du personnel

Mme Vicky Perron informe le conseil que la troupe la Caravane se prépare à la présentation de la pièce « Merveilleux ». Les billets se vendent très rapidement.

Mme Perron mentionne également que les élèves qui ont été honorés lors du gala de la Persévérance seront invités à performer dans le numéro d'ouverture (numéro de percussions) lors du prochain gala Méritas. Ce sera une façon de les mettre à l'honneur une fois de plus.

Mme Anne Gaudreau nous parle des activités qui auront lieu tout au long de la semaine de la Déficience intellectuelle. Des affiches présentant les élèves de la classe ont été installées. Il y aura vente de bonbons à la place publique avec présentation simultanée d'une vidéo explicative montrant toutes les étapes de la fabrication. La semaine se terminera par un cours d'éducation physique avec les joueurs des Cantonniers de Magog.

Mme Gaudreau nous parle aussi des préparatifs en cours pour souligner les 25 ans du CFER. Des retrouvailles sont d'ailleurs prévues le 12 juin 2025. Pour l'occasion, un nouveau logo sera dévoilé, s'harmonisant ainsi avec les nouvelles vocations du CFER.

M. Patrice Roy nous parle du lancement de la campagne de financement printanière, soit celle des beignes. Cette fois, c'est avec une compagnie québécoise (Érablière Bernard) que l'école s'est associée. Il mentionne aussi que le Snowjam (20 février) fut une fois de plus un succès. Mars étant le mois de la nutrition, M. Roy explique qu'avec une subvention de 200\$ et la mise en place d'un système de coupons, il a permis à plusieurs élèves de découvrir la nouvelle offre alimentaire du CÉPOP soit le comptoir à salades. Finalement, il présente au conseil une activité dont les profits serviront à financer le bal des finissants. L'activité consiste en une danse pour les élèves de 6^e année. Cette danse aura lieu le jeudi 27 mars.

18. Représentants parents

Mme Annie-Claude Dépelteau tient à féliciter tous les organisateurs du gala Persévérance ainsi que les élèves méritants.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

19. Représentants communauté

Mme Sophie Camille nous parle d'un nouveau financement reçu au Carrefour jeunesse-emploi. Ce financement sert à soutenir les nouveaux arrivants, issus de l'immigration, qui viennent s'installer dans la région.

Mme Caroline Leclerc demande si la rumeur voulant que la Maison des jeunes l'Exit ainsi que le CJE soient dans l'obligation de déménager est vraie.

En réponse à la question, Mme Camille explique que le CSS doit récupérer ses locaux et que cette possibilité planait depuis quelque temps. Elle confirme donc que le CJE sera relocalisé sur la rue Sherbrooke (ancien VidéoFlash). Quant à la Maison des jeunes, les recherches se poursuivent.

M. Yves Provencher nous informe que les résultats du sondage de l'EQSJS (Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire) seront bientôt disponibles.

20. Points de la direction

Mme Deslandes nous parle de la capsule vidéo sur l'intimidation qui a été présentée aujourd'hui (17 mars) à l'échelle provinciale, dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation.

Elle nous informe également qu'une rencontre est prévue le 26 mars dans le dossier de la construction du nouvel aréna. L'OBNL a une nouvelle proposition à faire. La direction du Centre de services scolaire rencontrera le comité consultatif de l'école, sur lequel siègent quelques membres du personnel et la direction, pour discuter de cette nouvelle proposition. Un suivi sur cette proposition et les discussions sera fait lors du prochain conseil d'établissement d'avril.

21. Correspondance

Mme Catherine Boire dépose les lettres d'appui qu'elle a reçues pour le maintien des voyages culturels.

Procès-verbal

de la septième rencontre ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 17 mars 2025

22. Date de la prochaine rencontre

Séance ordinaire — lundi 7 avril 2025, 18 h 30, au salon du personnel. Cette rencontre sera précédée d'une visite de l'Abeillerie (18h15).

23. Levée de la réunion.

Il est proposé par Mme Louis Lapierre, appuyé par M. Maxime Langlois, et résolu :

QUE la réunion soit levée à 21 h 32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Signature de la présidente

Signature de la directrice

Secrétaire : Sabrina Duranleau